



La lettre de la sénatrice

*Vendredi 17 octobre 2025
Lettre d'information bimensuelle n°85*

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Lors de sa déclaration de politique générale prononcée ce mardi à l'Assemblée nationale, puis le lendemain au Sénat, le Premier ministre a annoncé sa feuille de route pour les mois à venir, et notamment sa volonté de suspendre la réforme des retraites jusqu'à la prochaine élection présidentielle, sous réserve de son adoption dans le cadre du projet de loi de finances (PLF), ainsi que le renoncement à l'utilisation de l'article 49.3 sur ce texte.

Malgré ces reculs apparents, la tension politique reste vive. Les élus locaux s'inquiètent des efforts qui leur seront une nouvelle fois demandés dans le cadre du projet de Finances pour l'année 2026. Le texte du Gouvernement prévoit notamment le doublement du « Dilico », un nouveau rabotage du Fonds vert, ainsi que le gel de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) prévoit lui 7,1 milliards d'euros d'économies, soit bien plus que la proposition du Gouvernement Bayrou. Ces coupes budgétaires risquent de toucher de plein fouet les usagers les plus fragiles, dans un contexte où le renoncement aux soins est déjà important.

Si les deux motions de censure soumises au vote de l'Assemblée nationale ce jeudi ont été rejetées, il n'en reste pas moins que le flou quant aux déclarations discordantes du Premier ministre suscite des questionnements.

Au milieu du tumulte politique, l'entrée de Robert Badinter, ancien garde des Sceaux, au Panthéon le 9 octobre 2025, date anniversaire de la promulgation de la loi abolissant la peine de mort qu'il a portée, a résonné comme un rappel puissant. En honorant celui qui fit de l'humanisme une exigence politique, la Nation rend hommage à un homme de courage qui a consacré sa vie à faire progresser une justice plus humaine.

Enfin, sur le plan international, le cessez-le-feu du 9 octobre a permis la libération de 20 israéliens et près de 2 000 palestiniens. La tension reste forte après les déclarations du ministre israélien Itamar Ben Gvir qui réclame l'arrêt total de l'aide humanitaire, malgré l'appel pressant de l'ONU à une aide massive, dans une enclave ravagée par la famine et les pénuries. Cette paix fragile doit être consolidée par un engagement résolu de la communauté internationale, et notamment de la France, pour ouvrir enfin une voie crédible vers une paix durable fondée sur la solution à deux États.

Je vous souhaite une bonne lecture,
Bien cordialement,

Marie-Claude VARAILLAS

SENAT

Budget et décentralisation : le discours de politique Générale du Premier ministre aux sénateurs



Le Premier ministre Sébastien Lecornu a prononcé, mercredi, sa déclaration de politique générale devant le Sénat, reprenant pour l'essentiel son discours tenu la veille à l'Assemblée nationale.

Face à la « chambre des territoires », il a toutefois tenté d'apporter quelques précisions sur le sort réservé aux collectivités locales dans le cadre du projet de budget 2026. Mais en affirmant que « les moyens alloués aux collectivités maintiendront une trajectoire de hausse », le Premier ministre a travesti la réalité : gel de la DGF, réduction du Fonds vert, Dilico doublé, effort de 4,6 milliards d'euros imposé aux collectivités... autant de mesures inscrites dans le projet de loi de finances 2026 qui contredisent ses propos.

Parler de « confiance pour réussir la décentralisation » tout en diminuant les ressources locales relève de la pure contradiction. Sébastien Lecornu a ensuite confirmé vouloir présenter un projet de loi de décentralisation avant les municipales, tout en assumant que celle-ci s'inscrit désormais dans une logique d'économies. Les budgets des missions régaliennes (sécurité, justice, défense) continueront d'augmenter, a-t-il précisé, tandis que d'autres compétences de l'État seront transférées aux collectivités. Ainsi, sous couvert de « proximité », il s'agit bien de faire porter sur les territoires le poids des restrictions budgétaires de l'État. Une orientation dangereuse pour la libre administration et l'autonomie financière des communes, départements et régions.

Le Premier ministre a également promis aux sénateurs aucune fermeture d'hôpital en 2026 et l'ouverture de maisons France Santé, tout en poursuivant la réduction des dépenses de santé dans le PLFSS. Enfin, il a également évoqué la suspension de la réforme des retraites, mais cette mesure sera introduite par amendement au PLFSS, forçant les oppositions à choisir entre cautionner un budget injuste ou renoncer à cette suspension. Une manœuvre politique, plus qu'un geste social.

Derrière les annonces, aucun changement de cap: gel des pensions et des salaires, baisse des APL et des minima sociaux, hausse des franchises médicales, nouvel acte de décentralisation sans moyens. À n'en pas douter, les débats seront animés lors de l'examen du budget et mon groupe qui entend être constructif continuera néanmoins à s'opposer à cette politique qui tourne le dos aux aspirations populaires.

Soutenir les CAUE, acteurs essentiels de l'aménagement et de l'environnement

Présents dans chaque département depuis près de cinquante ans, les Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) jouent un rôle essentiel d'accompagnement des collectivités et des habitants dans leurs

projets d'aménagement du territoire, de construction et de protection du cadre de vie.

Or, la réforme de la taxe d'aménagement, mise en œuvre en 2021, a profondément fragilisé leur financement, entraînant une chute brutale des recettes reversées aux départements et menaçant la continuité de leurs missions. Face à cette situation préoccupante, j'ai interpellé le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique afin de sécuriser les ressources des CAUE et d'éviter un affaiblissement durable des politiques publiques locales en matière d'urbanisme et d'environnement.

Retrouvez ci-dessous le texte complet de ma question écrite n° 06324, publiée au Journal officiel le 16 octobre 2025 :

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



**MARIE-CLAUDE
VARAILLAS**

SENATRICE
DE
LA DORDOGNE

VICE-PRESIDENTE
COMMISSION D'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE

MEMBRE DE LA DELEGATION AU
DROIT DES FEMMES

CONSEILLERE
DEPARTEMENTALE

CANTON ISLE MANOIRE

Question écrite - Recouvrement de la taxe d'aménagement

Madame Marie-Claude VARAILLAS attire l'attention du ministre de l'Économie, des finances, de la souveraineté industrielle et du numérique sur les conséquences de la réforme de la taxe d'aménagement sur les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE).

Depuis près de 50 ans, les CAUE, présents sur l'ensemble du territoire, accompagnent les collectivités et les habitants dans leurs projets d'urbanisme, d'architecture et de protection de l'environnement.

Or, la réforme de la Taxe d'aménagement, introduite par la loi de finances pour 2021, les a profondément fragilisés. En modifiant le calendrier de perception de la taxe et en transférant sa gestion aux directions départementales des finances publiques (DDFIP), elle a provoqué une rupture dans le recouvrement des recettes attendues.

Ainsi en 2024, les montants reversés aux Départements au titre de la TA ont chuté en moyenne de 40 % par rapport à 2023, alors même que les taux de taxation étaient identiques. Aujourd'hui, 91 % des Départements enregistrent une baisse. A titre d'exemple le montant reversé au département de la Dordogne entre le 1 janvier et le 31 août 2025 est de 441 869 euros alors qu'il était de 1,1 million en 2024 et 2,4 millions en 2023.

Par ailleurs, les dysfonctionnements observés dans la gestion des impôts locaux, récemment soulignés par la Cour des comptes et le rapport parlementaire des députés David Amiel et Christine Pirès-Beaune, accentuent la crainte d'un affaiblissement durable des politiques publiques locales en matière d'aménagement du territoire et de préservation de l'environnement.

Déjà soumis à de fortes contraintes budgétaires et privés de leviers financiers, les Départements ne sont pas en mesure de compenser les retards de financement des CAUE.

Aussi, afin de sécuriser leur financement et de préserver les politiques d'aménagement portées par les Départements, elle sollicite la mise en place d'un dispositif d'avances financières en leur faveur.

Défendre les droits syndicaux et la protection des agents publics

Les récentes évolutions dans la gestion des dossiers médicaux des agents de la fonction publique d'État et hospitalière suscitent une vive inquiétude parmi les organisations syndicales.

En cause, une instruction ministérielle publiée le 13 août 2025, qui prévoit la généralisation de la plateforme numérique VADIM pour le traitement des dossiers par les conseils médicaux départementaux. Or, ce dispositif exclut les représentants du personnel non médicaux de l'accès à la plateforme, les privant ainsi des éléments nécessaires à la défense des agents qu'ils accompagnent.

Cette restriction porte atteinte à la fois au droit syndical et à la qualité du dialogue social au sein de la fonction publique. Attachée à la défense des droits des agents et au respect du rôle des représentants du personnel, j'ai saisi la ministre du travail, de la santé, des solidarités, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées pour demander la révision de cette instruction et garantir aux élus syndicaux un accès complet et sécurisé aux informations nécessaires à l'exercice de leur mandat.

Retrouvez ci-dessous le texte complet de ma question écrite n° 06296, publiée au Journal officiel le 9 octobre 2025 :



**Question écrite - Contestation de l'instruction ministérielle
n°SGMCAS/DGS/CMS/2025/35 du 13 août 2025 – Atteinte à la défense
des agents de la Fonction publique d'État et Hospitalière et aux droits
syndicaux.**

Mme Marie-Claude VARAILLAS attire l'attention de Mme la ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités sur les conséquences de l'instruction ministérielle n°SGMCAS/DGS/CMS/2025/35 du 13 août 2025 dans la défense des agents de la Fonction publique d'État et Hospitalière.

**MARIE-CLAUDE
VARAILLAS**

SENATRICE
DE
LA DORDOGNE

VICE-PRESIDENTE
COMMISSION D'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE

MEMBRE DE LA DELEGATION AU
DROIT DES FEMMES

CONSEILLERE
DEPARTEMENTALE

CANTON ISLE MANOIRE

Cette instruction généralise l'utilisation de la plateforme « VADIM » au sein des conseils médicaux départementaux à partir de janvier 2026 et définit les modalités de saisine du Conseil médical supérieur. Elle suscite de vives préoccupations parmi les organisations syndicales car elle exclut les représentants du personnel non médicaux, élus syndicaux, de l'accès à VADIM, outil indispensable à la préparation et au suivi des dossiers examinés en comité médical.

En pratique, sans accès à la plateforme les élus ne disposeront ni des coordonnées personnelles des agents concernés, ni d'un accès direct aux expertises ou comptes rendus médicaux. Ils se trouveront ainsi contraints de se baser sur les seuls documents administratifs transmis par les comités médicaux, ce qui ne saurait constituer une base suffisante pour formuler un avis éclairé.

Or, le Code général de la fonction publique garantit le droit syndical et la participation des représentants du personnel aux instances consultatives. De plus, l'article 11 du décret n° 86-442 du 14 mars 1986 prévoit que « lorsqu'il siège en formation plénière, le conseil médical dispose de tout témoignage, rapport ou constatation propre à éclairer son avis. » Cet article fonde la possibilité pour les élus syndicaux de demander communication des éléments médicaux nécessaires, sans que cela constitue une atteinte au secret médical, puisqu'ils sont eux-mêmes soumis au secret professionnel.

Aussi, elle lui demande quelles mesures elle entend prendre pour que cette instruction ne soit pas appliquée en l'état, et que les représentants syndicaux, soumis au secret professionnel, puissent accéder aux informations nécessaires à l'exercice de leur mandat pour assurer la défense des agents.

« ESPACE LOUIS ARAGON », 1 PLACE DU 8 MAI 1945 – 24000 PERIGUEUX
15, RUE DE VAUGIRARD - 75291 PARIS CEDEX 06

mc.varaillas@senat.fr - 06 33 36 06 85

Nouvelle-Calédonie : vote contre le report des élections provinciales



Le Sénat a examiné cette semaine la proposition de loi organique transpartisane visant à reporter à juin 2026 au plus tard les élections provinciales en Nouvelle-Calédonie, initialement prévues en novembre prochain. Ce texte a été adopté en commission des lois et débattu en séance publique ce mercredi 15 octobre. Mon groupe Communiste, Républicain, Citoyen, Écologiste – Kanaky (CRCE-K) s’y est fermement opposé.

Les auteurs de la proposition de loi justifient ce nouveau report – le troisième depuis 2021 – par la nécessité de donner corps à l’accord de Bougival, signé le 12 juillet dernier, et de permettre sa traduction constitutionnelle. Mais pour notre groupe, ce report constitue une dérogation grave au principe démocratique car il prolonge de près de deux ans le mandat des assemblées provinciales et suspend l’expression des électeurs calédoniens.

Comme l’a rappelé notre présidente Cécile Cukierman dans l’hémicycle, loin d’être une mesure d’apaisement, ce report est un acte politique lourd de conséquences puisqu’il suspend le processus démocratique alors même que la confiance entre les communautés calédoniennes doit être reconstruite. Le FLNKS, représentant une large part du peuple kanak, n’a pas signé l’accord de Bougival et conteste sa légitimité. L’imposer sans son adhésion, c’est prendre le risque d’attiser à nouveau les tensions.

Le groupe CRCE-K réaffirme avec force que le gel du corps électoral, prévu par les Accords de Nouméa, est un instrument de justice et d’équité historique. Aucune solution durable ne peut être imposée depuis Paris, sans dialogue loyal avec l’ensemble des forces politiques calédoniennes.

Nous avons donc voté contre cette proposition de loi afin de rester fidèles à l’esprit de 1988 et de 1998, aux Accords de Matignon et de Nouméa, et au droit à la libre détermination.

Invitation-107e Congrès des Maires

107e Congrès des Maires 2025

Marie-Claude VARAILLAS et Serge MERILLOU
Sénatrice et Sénateur de la Dordogne

Vous convient au
PALAIS DU LUXEMBOURG

Le jeudi 20 novembre 2025

À 10 heures, pour une visite guidée du Palais du Luxembourg.
Rendez-vous au 15 ter rue de Vaugirard, 75006 Paris.

À 12 heures, pour un cocktail déjeunatoire dans les salons de Boffrand, au
Palais du Luxembourg.

Réponse obligatoire avant le 7 novembre.

Nous attirons votre attention sur le fait que la liste de nos invités ne pourra plus
être modifiée à partir du 12 novembre.

Nous vous rappelons que toute personne souhaitant entrer dans le Palais du
Luxembourg doit **se munir d'une pièce d'identité.**

*Il est strictement **interdit de stationner** dans l'enceinte du Palais du Luxembourg.
Les **places sont limitées***

Inscrivez-vous en cliquant ici

FÉLICITATIONS

Thaïs Poirier, une jeune sportive de Dordogne pleine de talent et de détermination



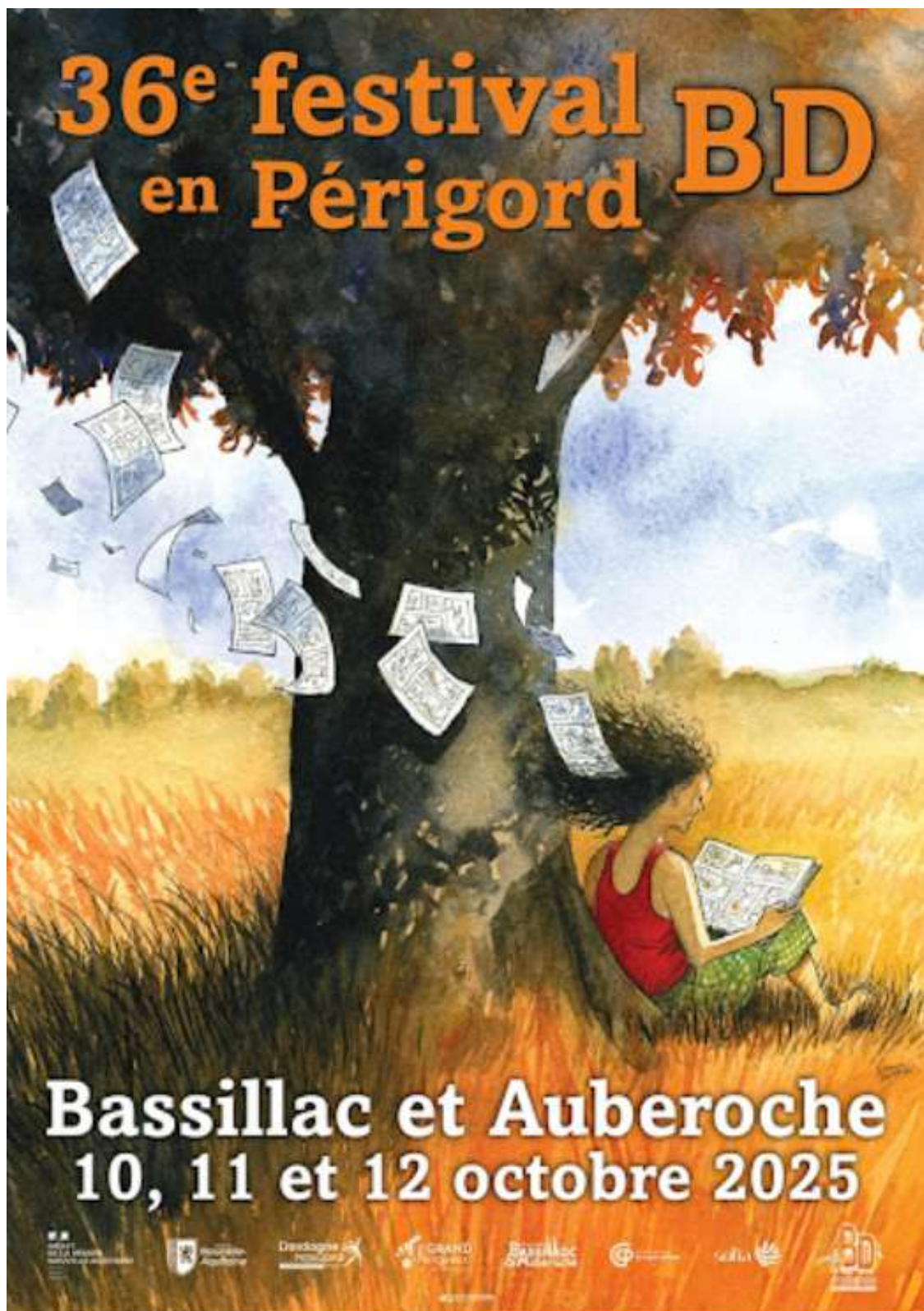
La Dordogne peut être fière de sa jeunesse ! La jeune cycliste Thaïs Poirier s'est illustrée lors des Championnats du monde juniors à Kigali, en décrochant une magnifique 6e place en course en ligne, à seulement quelques secondes du podium. Une performance d'autant plus remarquable qu'il s'agissait de sa première année dans la catégorie junior, et qu'elle a été la seule représentante tricolore jusqu'au bout de l'épreuve.

Quelques jours plus tard, elle a confirmé tout son potentiel lors des Championnats d'Europe, signant de très beaux résultats qui viennent récompenser son talent, sa persévérance et le travail de son club.

Nous lui adressons toutes nos félicitations et nos encouragements pour la suite de sa prometteuse carrière.

CIRCONSCRIPTION

36e édition du festival de la BD de Bassillac-et-Auberoche



Un événement désormais incontournable en Dordogne, qui s'est tenu du 10 au 12 octobre.

Placée cette année sous le signe de l'humanisme, cette édition a réuni près de 50 auteurs venus partager leur passion du dessin et de la narration, parmi lesquels Étienne Davodeau, invité d'honneur, venu présenter son nouveau livre "Là où tu vas – Voyage au pays de la mémoire qui flanche" traitant de la maladie d'alzheimer. Présent aussi, Jean David MORVAN, co-auteur avec le dessinateur Dominique BERTAIL de la bande dessinée « Madeleine Résistante » sur la vie de cette grande Résistante et primé au Festival d'Angoulême.

Au fil des rencontres, des dédicaces et des échanges, ce festival illustre une fois encore combien la bande dessinée est un formidable vecteur de réflexion,

de mémoire et de lien entre les générations.

Je tiens à saluer le travail des organisateurs, bénévoles, enseignants, éditeurs et libraires qui font vivre cet événement avec enthousiasme et fidélité, contribuant à faire rayonner la culture et la création en Dordogne.

Soirée anniversaire du jumelage Birzeït - Boulazac Isle Manoire



J'ai eu le plaisir de participer à une belle manifestation organisée par le Comité de Jumelage Boulazac Isle Manoire – Birzeït, aux côtés de nombreux élus, citoyens et amis engagés pour la paix et la solidarité.

Merci à Fanny Castaignède, maire de Boulazac Isle Manoire, pour son accueil au Studio 53, où nous avons partagé la projection du film « Pour l'honneur de Gaza d'Iyad Alasttal », suivie d'un débat riche et émouvant en présence notamment de Louis Labadot, maire de Mauléon, de Jean-Patrice Bassano, de Nasser K. Sharayaa, coordinateur des camps de réfugiés palestiniens, et de nombreux bénévoles mobilisés autour du jumelage.

La soirée s'est poursuivie dans une ambiance chaleureuse et fraternelle, sous les couleurs de la Palestine et du Moyen-Orient, avec la musique du groupe Haleshla, rappelant combien la culture et la rencontre sont des ponts essentiels entre les peuples.

25 ans de Sanilh'art



À l'invitation de Jean-Louis Amelin, maire de Sanilhac et de Mireille Paillot-Falandry, présidente de Sanilhac Expression, j'ai participé samedi 4 octobre au vernissage de la 25e édition de Sanilh'art, un rendez-vous désormais incontournable du paysage artistique départemental.

Un quart de siècle célébré dans une ambiance conviviale et festive avec plus de 120 artistes amateurs et professionnels – peintres, sculpteurs, photographes – réunis au cœur de Sanilhac. Sanilh'art, c'est avant tout la rencontre et le partage, simplement le plaisir d'exposer et d'échanger avec un public toujours fidèle et curieux.

Bravo à l'association Sanilhac Expression et à l'ensemble des bénévoles qui, depuis 25 ans, font vivre cette belle aventure artistique.

Inauguration de la MAM d'Agonac



J'étais vendredi 3 octobre à l'inauguration de la Maison d'assistantes maternelles Les P'tites pousses, à l'invitation de Christelle Duillole, maire d'Agonac et en présence de nombreux élus et habitants.

Un beau projet mené par la commune, pensé pour répondre aux besoins des familles et accompagner les premiers pas des tout-petits. Installée à deux pas des écoles, cette ancienne maison a été entièrement rénovée pour devenir un lieu chaleureux, fonctionnel et économe en énergie. Trois professionnels de la petite enfance pourront y accueillir jusqu'à 12 enfants, dans des espaces adaptés et sécurisés.

Cette ouverture est une chance pour les familles d'Agonac et un signal fort pour l'attractivité de nos territoires ruraux : offrir des services publics de qualité, proches du quotidien, c'est essentiel.

Bravo à toutes celles et ceux qui ont porté ce projet et permis sa concrétisation !

Pose de la première pierre de la future Clinique du Parc à Coulounieix-Chamiers



J'ai eu le plaisir de participer vendredi 10 octobre, aux côtés des élus, des professionnels de santé et de l'équipe de la Clinique du Parc, à la pose de la première pierre de son futur établissement, implanté sur le site de Créa Vallée Nord à Coulounieix-Chamiers.

Ce projet ambitieux marque une étape importante qui vient compléter l'offre de soins en Dordogne. Sur un terrain de 3,1 hectares, la future clinique réunira un pôle chirurgical et un pôle de consultations regroupant près d'une cinquantaine de spécialités médicales et paramédicales. Elle sera dotée d'un hôtel hospitalier, d'un plateau technique de nouvelle génération et conçue dans une démarche de développement durable.

Ce projet de 40 millions d'euros illustre la volonté collective de garantir l'accès à des soins de qualité sur notre territoire, tout en attirant de nouveaux praticiens. La livraison du chantier est prévue pour fin 2027, avec l'ambition de doubler la capacité d'interventions tout en maintenant un haut niveau d'exigence et d'humanité dans la prise en charge. Je salue l'engagement de l'ensemble des acteurs qui portent ce projet au service de la santé et du bien-être des Périgourdins.

Participation à la commission DETR 2025



J'ai participé récemment à la commission DETR qui attribue les subventions aux communes et intercommunalités rurales de Dordogne pour leurs projets d'investissement.

L'occasion de faire le bilan de la DETR 2025 où l'enveloppe s'élève à 16,3 M€, en hausse de 1,26 % par rapport à 2024, pour soutenir des projets essentiels (rénovation de bâtiments publics, aménagement de centres-bourgs,

équipements scolaires, sportifs et de santé, initiatives en faveur de la transition énergétique et écologique).

En Dordogne, le cumul des subventions DETR, DSIL (dont CPER), DSID, FNADT et Fonds Vert est en baisse de 11,16 % par rapport à 2024 mais représente néanmoins un total de 26 057 698 €. Le nombre de demandes déposées en 2025 en DETR, DSIL et Fonds Vert est de 486, contre 536 en 2024.

Cette commission est un moment clé pour prioriser les projets qui renforcent les services publics et la qualité de vie dans nos communes rurales.

Dernières propositions de loi et de résolution du groupe CRCE-K : [ici](#).

Marie-Claude Varailas
Espace Aragon
1 Pl. du 08 Mai 1945
24000 Périgueux
mc.varailas@senat.fr
06-33-36-06-85



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Marie-Claude Varailas.

[Se désinscrire](#)

